



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centrales d'EDF

Question écrite n° 45

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur quel crédit il faut accorder à l'avertissement publié dans la Gazette nucléaire du 3 avril 1993 rédigée par des syndicalistes et des hauts responsables d'EDF, inquiets de l'état des centrales françaises et laissant entendre que si, en France, nous n'avons pas eu d'accident, c'est parce que nous avons eu une chance inouïe et qu'une telle chance ne durera pas indéfiniment..! Il y est notamment écrit : « L'heure est grave, car dans le nucléaire nous sommes depuis plusieurs années en mode dégradé. Et la politique de la direction, notamment dans le domaine de la maintenance des centrales nucléaires, contribue à accélérer cette dégradation. » Comment doit-on prendre cette menace au moment où EDF a dû annoncer publiquement la même semaine que de nombreux couvercles de cuves de réacteurs présentaient des fissures ? Ces défauts, dont certains fragilisent les réacteurs, qu'il faut réparer dans des conditions difficiles, vont coûter au minimum 1,5 milliard de francs. Ces défauts montrent surtout que le parc des réacteurs nucléaires français vieillit mal et doit faire face à des phénomènes de corrosion de plus en plus importants. Il demande au ministre si ses informations sont exactes ou bien si elles émanent d'un groupe d'ingénieurs contestataires d'EDF cherchant à se faire de la publicité. Est-il enfin exact que le 20 janvier dernier, à la centrale de Paluel, un responsable « a joué à Tchernobyl en mettant hors circuit pendant une heure et demi tous les systèmes de sécurité. Pour voir » et que les autorités de sûreté ne l'ont appris que huit jours plus tard et par hasard ? Cette dernière affaire confirmerait que, depuis quelques années, de très mauvaises habitudes auraient été prises en matière de maintenance.

Texte de la réponse

De nombreux facteurs influent sur la sûreté des centrales nucléaires. La maintenance des matériels et la conduite des installations ont, à ce titre, une importance particulière. Dans ces deux domaines, EDF a engagé, ces dernières années, des réformes visant à améliorer les organisations existantes. Elles ont évidemment suscité, par leur ampleur, de nombreux commentaires et analyses, ainsi que certaines critiques, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur d'EDF. Le ministre chargé de l'industrie, ainsi que le ministre chargé de l'environnement, ont veillé pour leur part à ce que ces réorganisations satisfassent aux exigences de la sûreté. Pour cela, la direction de la sûreté des installations nucléaires, placée sous leur autorité, a analysé dans le détail les réformes proposées en s'appuyant sur ses groupes d'experts. Ces analyses ont permis de conclure que ces réformes étaient de nature à améliorer la sûreté, mais qu'il convenait d'en suivre la mise en place sur les sites avec attention pendant les prochaines années. Cette phase de « mise en place » est en cours et n'a pas mis en évidence de difficultés particulières. Quelle que soit la qualité de ces réorganisations, elles ne sauraient toutefois supprimer tous les incidents de fonctionnement. Les deux exemples d'incidents cités ont ainsi fait l'objet d'analyses détaillées et d'actions correctives. Pour ce qui concerne les adaptateurs des couvercles de cuve, un vaste programme de contrôle, de réparations et de remplacement a été défini, puis appliqué dès la découverte des premières fissurations. Ce programme est l'un des plus importants mis en œuvre au plan international pour faire face à ce type de dégradation. L'incident survenu le 20 janvier 1993 à la centrale de Paluel concerne quant à lui la

conduite des installations. Il n'a pas entraîné la mise hors-circuit de tous les systèmes de sécurité ; toutefois il a été classé au niveau 2 de l'échelle de gravité qui en comporte 6. À la suite des inspections menées par l'autorité de sûreté, des actions correctives immédiates ont été engagées. Par ailleurs, une analyse approfondie de l'incident se poursuit. Elle s'appuiera notamment sur les conclusions des experts internationaux qui, à la demande du Gouvernement français, ont examiné sur le site, à la fin du mois de novembre 1993, les enseignements à tirer de cet incident.

Données clés

Auteur : [M. Poniatowski Ladislas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45

Rubrique : Énergie nucléaire

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1194

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 502